



JOURNALIER / JOURNALIÈRE / CHAUFFEUR/CHAUFFEUSE/OPÉRATEUR/OPÉRATRICE

Service des travaux publics

Poste régulier – Temps plein

Poste temporaire renouvelable – 7 mois (de septembre à mars inclusivement)

DESCRIPTION SOMMAIRE DU POSTE

Sous l'autorité du superviseur voirie, aqueduc, égouts et écocentre du Service des travaux publics, le ou la titulaire de la fonction exécute les travaux de maintenance, d'entretien, de réparation et de construction des infrastructures municipales.

Plus spécifiquement, la personne effectue les travaux manuels d'entretien général, de réparation et d'amélioration des infrastructures municipales, de voirie, du réseau routier, des réseaux d'aqueduc et d'égouts, d'éclairage public et de signalisation. Elle conduit et opère tout véhicule et machinerie lourde. Elle effectue des travaux de déneigement, de déglçage, d'épandage d'abrasifs sur les rues, les trottoirs et les entrées, allées et stationnements des édifices municipaux et met en place les panneaux prévenant le public de l'enlèvement de la neige. Elle ramasse les feuilles, les papiers et les débris de toute nature jonchant la voie publique. Elle balaye les rues, les trottoirs et enlève les balayures. Elle libère les bornes d'incendie de tout obstacle (neige, glace, foin, terre, etc.). Elle vide les paniers à rebuts installés sur la voie publique. Elle creuse, à l'occasion, des tranchées et aide à la pose des formes ainsi qu'à la préparation et au coulage du béton relativement à la préparation de puisards, à la construction de planchers, de trottoirs, de marches d'escalier, de sentiers, de clôtures, de murets, etc. Elle charge et décharge des camions, manutentionne diverses marchandises et aide à leur réception, leur rangement et à leur livraison. Elle s'assure du bon état du véhicule, de la machinerie, de l'équipement, du matériel et de l'outillage qui lui sont confiés. À l'occasion, elle nettoie l'intérieur du garage. Elle effectue une ronde de sécurité (vérification avant départ) et autre vérification d'usage sur les véhicules et machinerie qui lui sont confiés, elle écrit les correctifs s'il y a lieu, sur le bon de travail et rapporte toute défektivité à son supérieur. Elle respecte les consignes de sécurité et le port d'équipement de protection individuelle requis pour exécuter les travaux.

Cette liste n'est pas restrictive. Dans l'exercice de ses fonctions, le journalier/chauffeur/opérateur ou la journalière/chauffeuse/opératrice au Service des travaux publics effectue toutes tâches connexes.

EXIGENCES

Savoir

- Posséder un diplôme d'études professionnelles (DEP) en conduite d'engins de chantier ou l'équivalent.
- Détenir un permis de conduire de classe 3 valide au Québec.
- Posséder la carte de santé-sécurité générale sur chantier de construction.

Savoir-faire

- Posséder un minimum deux (2) années d'expérience dans la fonction ou dans une fonction similaire.

Savoir-être

- Être débrouillard et faire preuve d'autonomie.
- Être capable de travailler seul ou en équipe.
- Avoir une excellente capacité physique.

Les personnes intéressées à postuler doivent transmettre leur curriculum vitae ainsi qu'une lettre de motivation avant 16 h 30 le 5 septembre 2022.

En ligne

villedemont-tremblant.qc.ca/emploi

Par la poste

Service des ressources
humaines

Affichage 2022-10-TP (régulier)

Affichage 2022-17-TP (temporaire)

1145, rue de Saint-Jovite

Mont-Tremblant QC J8E 1V1

Par courriel

ressourceshumaines@villedemont-tremblant.qc.ca